


Un point de prélèvement de fond rural tous les 100 000 km² est préconisé par la directive 2004/107/CE pour la mesure des HAP dans les dépôts atmosphériques. Dans ce cadre, six sites ruraux sont donc instrumentés en France et répartis uniformément sur tout le territoire. La détermination des concentrations des HAP dans les dépôts doit être réalisée selon la norme NF EN 15980 (Juillet 2011). En Champagne-Ardenne, ATMO Champagne-Ardenne effectue ces mesures au niveau de la station de mesure « Revin » dans les Ardennes (08). Ce site présente également l'intérêt d'être intégré dans 2 programmes national MERA – MESures des Retombées Atmosphériques et européen EMEP - European Monitoring and Evaluation Programme.

La norme NF EN 15980 ainsi que la directive concernent la détermination des HAP contenus dans le dépôt atmosphérique total qui est défini comme la somme du dépôt sec (sédimentation des particules) et du dépôt humide (précipitations).

Sept HAP sont concernés dans le cadre de la norme et la directive :

• benzo[a]pyrene - B[a]P • benzo[a]anthracène - B[a]A • benzo[b]fluoranthène - B[b]F • benzo[k]fluoranthène - B[k]F • benzo[j]fluoranthène - B[j]F • indéno[1,3, c-d]pyrène – IP • dibenzo[a,h]anthracène - DB[ah]A

<p>Site de mesure Station MERA - Revin (08)</p> 
<p>Technique de prélèvement Jauge d'Owen</p>
<p>Date du début des mesures 04/09/12</p>
<p>Périodicité des mesures Mensuelle</p>

Les résultats figurent sur la page suivante.

Pour des informations complémentaires :

<p>ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE 2 rue Léon Patoux CS 50001 51664 Reims Cedex Tel. 03 26 04 97 50 Fax 03 26 04 97 51 www.atmo-ca.asso.fr contact@atmo-ca.asso.fr</p>
--

